

Travailleur social, un métier relationnel et de partenariat



Assistant de service social **ASS**

Diplôme d'État (DE) de niveau 6

Métier

L'assistant de service social (ASS) est un travailleur social qui peut intervenir dans des structures et auprès de publics fort différents : habitants d'un quartier, familles dans le cadre de la protection de l'enfance ou en milieu scolaire, adultes au sein de leur entreprise, en milieu carcéral, à l'hôpital, etc. L'ASS mène des interventions, individuelles et/ou collectives, en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes et des familles. Pour cela, l'ASS met en œuvre différentes actions, construites et réalisées avec les personnes et souvent avec d'autres travailleurs sociaux : rendez-vous individuels, de couple ou familiaux au sein du service, visites à domicile, accompagnement des personnes lors de leurs démarches, etc.

Pour quoi faire ?

- Accueillir, écouter, évaluer et analyser la situation des personnes.
- Informer et accompagner les personnes sur leurs droits et les démarches à entreprendre pour améliorer leur situation.
- Orienter vers les structures appropriées.
- Construire des projets avec les personnes ou des groupes.
- Rédiger des rapports ou autres écrits professionnels.

Auprès de qui et comment ?

Dans la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, dans le secteur associatif
Dans le champ de l'insertion, de la protection de l'enfance et du handicap.

Auprès de personnes en difficulté psycho-sociale

Enfants et leurs parents : services sociaux scolaires, ASE¹, protection judiciaire de la jeunesse, AEMO, etc.

Adultes : services sociaux de secteur, dans les hôpitaux publics, des CAF, des CPAM, des MSA et des mutuelles complémentaires, des entreprises privées et publiques, CCAS, CHRS, centres maternels, centres d'addictologie, EHPAD, etc.

Auprès de personnes en situation de handicap

Enfants et leurs parents : IME, IMPro, ITEP, SESSAD, etc.
Adultes : ESAT, SAVS, FAM, SAMSAH, foyers de vie, etc.

¹ Sigles sur <https://annuaire.action-sociale.org/etablisements.php>

Financement	Voie directe	Situation d'emploi	Financement personnel	Apprentissage
Coût de la formation	500 €/an	Pour les 3 ans : 22 794 €	Pour les 3 ans : 15 956 €	Se rapprocher du CFA
Financements possibles	Bourse du Conseil Régional Pôle emploi	Plan développement des compétences CPF / CFP Contrat de professionnalisation / Pro A	CPF	Se rapprocher du CFA

- Rajouter le coût de l'inscription à l'université pour la licence : 170€ pour tous les apprenants + Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 100€ (2023-24)
- Gratification de stage possible en 2e et 3e année

Codes : RNCP = 34824 - CPF = 243500 - Certinffo = 20103 - N° d'enregistrement DATADOCK = 0012876

Inventons
les solidarités de demain
école pratique de service social



3 ans
durée de
la formation

1 740 h
de formation
théorique

1 820 h
de stages pour
les étudiants
en voie directe

75 %
Taux de réussite
2023

Toute l'année, l'École Pratique de Service Sociale propose des événements, des temps d'information ou d'accompagnement en ligne pour mieux s'orienter vers les métiers du social.



mooc.epss.fr
Un parcours d'information en ligne



www.epss.fr
Le site web de l'EPSS, des fiches formation, des événements, des rubriques pour aller plus loin.

École pratique de service social
Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Cergy • 13 bd de l'Hautil
95092 Cergy-Pontoise cedex - France

Standard : +33 (0)1 30 75 62 96
Admissions : +33 (0)1 30 75 62 90
Financement : +33 (0)1 30 75 62 27
CFA CY : +33 (0)1 30 75 62 12

Général : epss@epss.fr
Admissions : selections@epss.fr

www.epss.fr



Région
ile de France

Contenu

La formation ASS de l'EPSS est un cursus unique à double diplomation : DEASS et licence Sciences de l'éducation et de la formation, en partenariat avec CY Cergy Paris Université.

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif l'acquisition des 4 domaines de compétences suivants :

- DC1 - Interventions professionnelles en travail social ;
- DC2 - Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social ;
- DC3 - Communication professionnelle ;
- DC4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariat et réseaux.

Le programme de formation est commun aux apprenants en voie directe ou en apprentissage. Cependant l'organisation de l'alternance et les temps de stage diffèrent selon les statuts et parcours particuliers.

L'obtention du diplôme d'État est acquise par la validation distincte des 4 domaines de compétences et de la Licence.

Les allègements prévus (au maximum 1/3 de la formation) par la réglementation sont soumis pour décision à la commission d'admission de l'EPSS et pour approbation à la commission pédagogique.

Admission

Prérequis à l'entrée en formation

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat,
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV,
- bénéficier d'une Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP).

Avoir été déclaré admis, à l'issue de l'épreuve orale d'admission, organisée par l'EPSS, selon son règlement d'admission.

Étape 1 - La sélection

- Inscription via Parcoursup pour les étudiants en voie directe ou les apprentis, et à l'EPSS directement dans les autres situations.
- Étude du dossier, comprenant notamment une lettre de motivation.
- Épreuve d'admission : l'épreuve orale est constituée d'un entretien individuel d'environ 30 minutes avec un jury composé d'un formateur ou d'un intervenant professionnel de l'EPSS. Le jury évaluera les capacités relationnelles du candidat, ses capacités de communication orale et écrite, sa motivation, ses connaissances du métier et de la formation, sa curiosité et son ouverture sur la société et le monde, sa réflexivité, ainsi que la faisabilité de son projet professionnel et de formation.

CONCOURS oral (admission) : 90 €

Étape 2 - L'inscription

- Pour tous les candidats : remplir les prérequis et réussir à l'épreuve d'admission.
- Pour les candidats à l'entrée en apprentissage : inscription au CFA et signature d'un contrat d'apprentissage.
- Pour les bénéficiaires des CPF, de la professionnalisation, de la Pro-A ou du CFP : engagement du financement validé.

VAE

Diplôme accessible par la VAE.

